

Bruxelles, le 22 juillet 2025
(OR. en)

11816/25
ADD 1

DENLEG 32
FOOD 65
SAN 477

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Commission européenne

Date de réception: 18 juillet 2025

Destinataire: Secrétariat général du Conseil

Objet: ANNEXE
du
RÈGLEMENT (UE) .../... DE LA COMMISSION
modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1925/2006 du Parlement
européen et du Conseil et l'annexe II de la directive 2002/46/CE du
Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'adjonction de
sel monosodique de l'acide L-5-méthyltétrahydrofolique comme source
d'acide folique aux denrées alimentaires et son utilisation comme
source de folate dans la fabrication de compléments alimentaires

Les délégations trouveront en pièce jointe le document D(2025) 105854 annex.

p.j.: D(2025) 105854 annex



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le **XXX**
PLAN/2024/1193 ANNEX
(POOL/A1/2024/1193/1193-EN
ANNEX.docx) D105854/02
[...] (2024) **XXX** draft

ANNEX

ANNEXE

du

RÈGLEMENT (UE) .../... DE LA COMMISSION

modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1925/2006 du Parlement européen et du Conseil et l'annexe II de la directive 2002/46/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'adjonction de sel monosodique de l'acide L-5-méthyltétrahydrofolique comme source d'acide folique aux denrées alimentaires et son utilisation comme source de folate dans la fabrication de compléments alimentaires

ANNEXE I

Modification apportée à la directive 2002/46/CE

Au point A.10. (FOLATE) de l'annexe II de la directive 2002/46/CE, l'entrée suivante est insérée après l'entrée «acide (6S)-5-méthyltétrahydrofolique sous forme de sel de glucosamine»:

«d) Sel monosodique de l'acide L-5-méthyltétrahydrofolique^(*)

- ^(*) Tel que figurant sur la liste de l'Union des nouveaux aliments établie par le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission du 20 décembre 2017 établissant la liste de l'Union des nouveaux aliments conformément au règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil relatif aux nouveaux aliments (JO L 351 du 30.12.2017, p. 72, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2017/2470/oj).».

ANNEXE II

Modification apportée au règlement (CE) n° 1925/2006

Au point 1 (Formules vitaminiques) de l'annexe II du règlement (CE) n° 1925/2006, sous le titre «ACIDE FOLIQUE», l'entrée suivante est insérée après l'entrée «L-méthylfolate de calcium»:

«Sel monosodique de l'acide L-5-méthyltétrahydrofolique^(*)

- ^(*) Tel que figurant sur la liste de l'Union des nouveaux aliments établie par le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 de la Commission du 20 décembre 2017 établissant la liste de l'Union des nouveaux aliments conformément au règlement (UE) 2015/2283 du Parlement européen et du Conseil relatif aux nouveaux aliments (JO L 351 du 30.12.2017, p. 72, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2017/2470/oj).».